



**DÉLIBÉRATION N°2015-10-02-19**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 2 octobre 2015**

**POINT 19 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 27 voix pour, le règlement d'attribution d'un prix, présenté par le Comité des Personnels de l'Université de Nantes en partenariat avec la Direction de la Culture et des Initiatives, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

# **TRAIT D'UNION**

## **CONCOURS DE NOUVELLES 2014/2015 - 1<sup>re</sup> EDITION**

### **REGLEMENT**

#### **Article 1**

Le Comité des Personnels de l'Université en partenariat avec la Direction de la culture et des initiatives organise un concours de nouvelles sur le thème :

***Aujourd'hui, j'ai reçu une invitation surprenante...***

#### **Article 2**

Ce concours est ouvert à tous les personnels, quel que soit leur grade, titre ou fonction. Il est ouvert du 15 septembre 2014 au 23 février 2015.

#### **Article 3**

La forme choisie pour le concours est celle d'un texte en français de 15 000 signes maximum (espaces comprises) respectant le thème imposé.

Le texte doit être accompagné d'un titre.

#### **Article 4**

Pour faciliter le travail du jury, une présentation dactylographiée de la nouvelle, en corps 12 et intervalle 1,5, est demandée aux participants.

#### **Article 5**

Le texte devra parvenir au CPUN avant le **23 février 2015** (date limite).

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter du concours tout envoi incomplet.

La participation peut être faite :

- Soit **par courrier postal** à  
**CPUN - Université de Nantes**  
**"Trait d'union !" Concours de nouvelles**  
**1, quai de Tourville**  
**BP 13522 - 44035 NANTES Cedex 01**

L'envoi devra comporter :

- Un exemplaire papier anonyme de la nouvelle
- Une feuille séparée comportant vos nom, prénom, adresse mail, n° de téléphone, le titre de la nouvelle et son nombre de signes.
- Un CD comprenant le fichier texte

- Soit **par mail** à **secretariat.cpun@univ-nantes.fr**

L'envoi devra comporter :

- Le fichier texte anonyme de la nouvelle (format Word ou Open Office)
- Un fichier (format Word ou Open Office) comportant vos nom, prénom, adresse mail, n° de téléphone, le titre de la nouvelle et son nombre de signes.

**Article 6**

Il n'est possible de concourir qu'avec un seul texte par auteur. Chaque participant déclare être l'auteur du texte proposé. Ce texte doit être inédit. Tout plagiat, même partiel élimine d'office la participation.

**Article 7**

Chaque auteur reconnaît et accepte qu'en participant au concours et en envoyant son texte, il cède ses droits d'auteur, renonce à l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, pour un usage non commercial et dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'œuvre (droit moral), en édition, sur le web de l'université de Nantes.

**Article 8**

Les responsables du concours se réservent le droit de retirer les textes qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste ou discriminant. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou des responsables du concours, en cas de suppression d'un texte jugé irrecevable.

**Article 9**

Le jury composé de représentants du monde du livre et de la culture et de personnels de l'Université effectuera une sélection des 3 meilleures nouvelles.

Chacun des auteurs des textes lauréats du concours recevra un prix sous la forme de chèques lire/livre/ou carte cadeau de La Librairie Vent d'Ouest.

(1<sup>er</sup> prix : chèques lire/livre ou carte cadeau d'une valeur de 200€ ;

2<sup>ème</sup> prix : chèque lire/livre ou carte cadeau d'une valeur de 150€ ;

3<sup>ème</sup> prix : chèque lire/livre ou carte cadeau d'une valeur de 100€).

En cas d'égalité, les prix seront ainsi répartis : 1<sup>er</sup> prix : 200€ ; 2<sup>ème</sup> prix : 100€ ; 3<sup>ème</sup> prix : 75€ et 3<sup>ème</sup> prix *ex aequo* : 75€.

Les textes primés seront regroupés dans une brochure et diffusés gratuitement.

**Article 10**

Une invitation à la remise des prix sera envoyée à tous les participants. Les lauréats s'engagent à participer aux différents événements de valorisation du concours.

**Article 11**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Ce concours est organisé par le Comité des Personnels de l'Université en partenariat avec la Direction de la culture et des initiatives.

Coordination : Marie-Odile BELLEIL BAUDON, directrice du CPUN.